

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Loïc BARTHET, Julien LAURENT.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHAPUIS.

1/ Approbation du Compte Rendu du 07 Novembre 2022

Le Procès-verbal du 07 Novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Décision Modificative sur le Budget Communal

Suite à l'établissement des payes de Décembre 2022 (salaires et charges), nous avons dû effectuer en urgence un mouvement de crédits DM N°1, du Chapitre 65 Compte 65314 au Chapitre 012 Compte 6411 de 2 000.00 €, sur le Budget Communal. Le Conseil Municipal accepte cette Décision Modificative par vote à main levée, 11 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3/ Nouvelle convention service Urbanisme de la CCLMHD

Madame le Maire nous informe que le service Urbanisme de la Communauté de Communes (CCLMHD) demande à l'ensemble des communes un accord pour réviser la convention du service Urbanisme qui date depuis 2015. Ce service a subi diverses évolution (fusion, augmentation des communes, désengagement progressif de l'Etat). Maintenant, il convient d'harmoniser et de mettre à jour la convention existante.

Cette convention a été présentée et approuvée lors du conseil communautaire du 29 septembre 2022.

Diverses questions ont été posées à Mme le Maire concernant certains changements.

Après les explications données, le Conseil Municipal valide la convention, par vote à main levée, 11 voix pour et autorise Madame le Maire à signer ultérieurement cette convention et tous les documents s'y rapportant. Un arrêté de délégation de signature sera pris à la suite de cette délibération.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à prendre cet arrêté qui lui donne délégation de signature, par vote à main levée, 11 voix pour.

4/ Investissement – Budget Communal

Madame le Maire nous informe que la comptabilité de la commune s'arrête le 15.12.2022.

Les budgets 2023 seront adoptés fin Mars / début Avril. Entre temps nous pourrons régler les dépenses de fonctionnement sans problèmes. Pour ce qui est des dépenses d'investissement, nous devons attendre le vote des budgets. Le Conseil Municipal peut donner l'autorisation à Mme le Maire d'engager, de liquider et de mandater si besoin des factures d'investissement, en respectant l'article L 1612-1 du Code

Général des Collectivités Territoriales modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37, correspondant à 25% des crédits ouvert sur l'exercice précédent.

Après les explications données, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme le Maire, par vote à main levée, 11 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5/ Questions diverses

Suite aux réunions faite au sein de FC Remoray-Boujeons pour un futur terrain synthétique, il faut encore attendre un peu plus d'informations avant de prendre une décision de participation financière pour cet investissement au vu des enfants de notre commune qui font partis du club.

Agrandissement Ecole de Métabief, nous sommes allés à la réunion du 08/12/2022, pour une fois de plus expliquer notre position envers ce projet, et malgré tout faire passer l'info que nous sommes dans ce groupement des cinq communes et que nous devons restés informés de ce qui peut éventuellement se faire selon les souhaits de Madame la Directrice.

Théâtre de Noël ; Pour remercier les parents qui se sont investis dans cette aventure, avec des débuts très difficile et pour fêter les 40 ans d'existence, la commune a offert un présent à tous ses bénévoles.

Concernant la demande d'aide financière envers les enfants qui font du sport ou de la culture, nous ferons une réunion de travail avant le vote des budgets, pour voir ce que nous pouvons donner et dans quelles conditions.

Un grand débat sur les futures coupures d'électricité, personne malade, la garantie de distribution d'eau, sécurité incendie, chauffage école etc...

Les travaux des futures cellules paramédicales ont bien commencé, la plus grande des cellules est réservée, et une des deux petites se confirme en fin de semaine.

Madame le Maire nous informe que lors du dernier Conseil Communautaire une augmentation de 10% a été voté pour les services des ordures ménagères et de l'assainissement.

Une conseillère demande à ce que nous communiquons davantage sur le loup pour ne pas inquiéter la population, mais nous ne pouvons pas dire ce que nous ne connaissons pas correctement sur l'animal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.